



Département du Tarn

Arrondissement : Albi
Commune de Mézens

Canton : Vignobles et bastides

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 13 AVRIL 2023

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

L'an deux mille vingt-trois,
le 13 avril à 20 heures 00,
le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 05/04/2023

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRES Stéfan, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi.

Absent et excusé : QUERUEL Guillaume.

Représentés : CLAVEROL Stéphanie par QUERUEL Grégory, DAVANT William par ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet : Renouvellement du contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture avec la SPA: DEL2023_02

La convention signée avec la SPA est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Afin d'éviter toute rupture des prestations, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le contrat a pour objet une prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

-approuve le renouvellement de la convention au 01/01/2023 ;

-est favorable à la révision annuelle du tarif calculée selon le barème suivant :

*pour l'année 2023, le tarif par habitant fixé est de 1.40 € TTC * le nombre d'habitants année N : population municipale en vigueur au 01/01/2023 (source INSEE) soit 516 habitants ;

*pour l'année 2024, le tarif par habitant fixé est de 1.45 € TTC * le nombre d'habitants N+1 : population municipale en vigueur au 01/01/2024 (source INSEE) ;

*-pour l'année 2025, le tarif par habitant fixé est de 1.50 € TTC * le nombre d'habitants N+2 : population municipale en vigueur au 01/01/2025 (source INSEE) ;

*pour l'année 2026, le tarif par habitant fixé est de 1.55 € TTC * le nombre d'habitants N+3 : population municipale en vigueur au 01/01/2026 (source INSEE) ;

*pour l'année 2027, le tarif par habitant fixé est de 1.60 € TTC * le nombre d'habitants N+4 : population municipale en vigueur au 01/01/2027 (source INSEE) ;

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce renouvellement.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens, Tarn.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

